



RECU EN PREFECTURE

Le 12 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

044-214401846-20211008-D20210023010-DE

DATE D'AFFICHAGE : 15 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

Numéro Délibération : 2021.00230

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :

M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, Mme Céline PAILLARD, Mme Lydie MAHÉ, M. Christophe COTTA, Mme Dominique TRIGODET, M. Michel RAY, Mme Béatrice PRIOU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Alain GEFFROY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Alain MANARA, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Saïd MERNIZ, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Frédéric LECOMTE, M. Jean-Luc GUYODO, Mme Fabienne DEFOY, M. Eddy LE CLERC, Mme Anne DECOBERT, Mme Martine DARDILLAC, Mme Pascale HASSANE, M. Eric PROVOST, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Betty GALIOT, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Guillaume BURBAN, Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, Mme Anne-Sophie PERRAIS, M. Mathieu FAILLER, M. Sylvain PEYRON, Mme Julia MOREAU, M. Dennis OCTOR, M. François BILLET, M. Philippe CAILLAUD, M. Gwenolé PERONNO, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Cédric TURCAS, Mme Magali FENECH

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

M. Jean-Luc SÉCHET donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Jean-Christophe LACELLE donne pouvoir à M. Dennis OCTOR, Mme Lydia MANTZOUTSOS donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Magali FENECH, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Cédric TURCAS, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwenolé PERONNO

Étaient absents (excusés) :

M. Zine-Eddine BIBAH

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc ALLAIN, a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Reton – Bilan de la concertation - Prise en compte.

Christophe COTTA, Adjoint au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes cher·es Collègues,

La Ville de Saint-Nazaire, propriétaire foncier du site de Reton, à la suite d'une pré-étude urbaine de capacité, a souhaité mobiliser une partie du foncier au profit de l'OPH Silène, afin de créer un quartier mixte, proposant trois types de logement : locatif social, accession sociale à la propriété et lots libres.

S'agissant de sites de renouvellement urbain et en application des articles L 103-2 et L 103-3 du Code de l'Urbanisme, les objectifs et modalités de la concertation doivent être fixés par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, par délibération en date du 26 mars 2021, la Ville avait défini les modalités de concertation suivantes, afin d'échanger et d'informer les habitants :

- deux permanences de l'Atelier Mobile (en présence de représentants de l'OPH Silène pour le projet Reton) dont une en présence d'un·e élu·e, et la possibilité de s'adresser à l'équipe de l'Atelier Mobile en dehors de ces permanences par téléphone ou courriel,
- la présentation des projets sur le site internet de la Ville avec un formulaire de contact en ligne et sur le panneau présent à l'accueil du service Urbanisme de l'Hôtel de Ville.

Les deux permanences de l'Atelier Mobile se sont déroulées les 27 mai et 1er juin 2021.

Environ 100 personnes ont pris part aux échanges lors des permanences et deux remarques via le formulaire en ligne ont été émises. Les principales conclusions de ces échanges sont reprises ci-dessous. Un bilan complet est annexé à la présente délibération.

Concernant l'implantation des bâtiments :

- Les bâtiments E et D sont jugés trop proches des fonds de parcelles, ils seront reculés vers l'intérieur du site,
- L'espace vert entre les bâtiments D et E et les fonds de parcelles sera privatisé et planté,
- Un cheminement enherbé public sera conservé derrière les lots libres, afin de maintenir l'accès existant aux portillons,
- Un cahier des prescriptions encadrera les projets avant le dépôt de permis de construire pour les futurs acquéreurs des lots libres.

La qualité des futurs espaces publics est jugée primordiale par les habitants.

- Un cheminement piétonnier depuis le Bd Broodcoorens jusqu'à l'allée Léon Foucault sans interface avec les voies circulables sera l'ossature du projet,
- Une aire de jeux, ainsi qu'une aire de pique-nique/détente viendront s'y ajouter,
- Les arbres à l'entrée du site seront conservés.

L'offre sportive doit être renforcée :

- Le terrain de football au centre de la piste d'athlétisme sera amélioré, afin de permettre une pratique plus régulière,
- Le positionnement d'un terrain de basket ou d'un arbre à basket (type Plaine des sports) sera étudié.

En application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le bilan de cette concertation sera annexé à la demande de permis de construire ou de permis d'aménager.

Ceci étant exposé, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à prendre en compte le bilan de cette concertation selon les modalités exposées ci-dessus.

Christophe COTTA
Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

4 n'ont pas pris part au vote : Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE, M. Xavier PERRIN, Mme Dominique TRIGODET.